

Présentation brève et synthétique

Du budget primitif 2020

CONTEXTE

- Démographique :

La Commune de Teulat compte en 2020, 508 habitants. La population est constante d'une année sur l'autre. Mais, avec la proximité de l'agglomération Toulousaine qui ne cesse de grandir et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, la Commune attend dans les 10 prochaines années une centaine d'habitants supplémentaires.

Néanmoins, elle reste une Commune rurale avec 80% de son territoire couvert par des terres agricoles. Elle est la plus grande des communes rurales de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) dont elle est membre.

Malgré le côté rural, Teulat en collaboration avec la Communauté de Communes propose une offre de service lié à la petite enfance avec une micro-crèche, une école et un ALSH pour les mercredis. Dès lors, l'objectif est de développer une politique familiale afin de conserver ces différentes structures voir de les développer.

- Financiers :

La Commune dégage de l'excédent de fonctionnement. Cependant, comme le révèle les comptes administratifs des années précédentes les dépenses, même si elles sont maîtrisées augmentent toujours plus que les recettes. Afin, de faire face à cette situation, la Commune a mené une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et une requalification des tarifs liés aux services publics ainsi qu'un travail de renégociation de tous les contrats. Cet effort a été concluant car les dépenses ont baissées en 2018 et en 2019.

Pour cette année 2020, la Commune devra faire face à la suppression en partie de la taxe d'habitation. Désormais elle ne votera plus le taux de cette taxe qui sera levée par l'Etat puis reversée à la Commune sur la base des taux de 2017 et non de 2018. Ainsi le taux sera de 12.70 et non de 12.92. Les bases de calcul seront celles de 2020. Cette situation sera valable jusqu'à disparition de la TH soit jusqu'en 2022. Ensuite, la Commune récupèrera la taxe foncière du Département qui est prélevée sur la Commune. Comme le montant prévu est supérieur à ce que la Commune devrait percevoir elle sera donc sous compensée (écrêtée) d'un certain montant calculé en appliquant un coefficient correcteur. A ce jour, les simulations prévoient un coefficient correcteur de 0.817 qui correspond à un écrêtement d'environ 30 000€ (ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés).

- Politique :

L'année 2020 est l'année du renouvellement municipal. Néanmoins, l'équipe municipale en place a décidé de voter le budget afin de mettre en Investissement certaines opérations commencées mais non terminées comme le cœur de village ou encore la réfection de la voirie et des fossés. Cependant le budget étant un acte prévisionnel, la nouvelle équipe en place pourra modifier ce document par des décisions modificatives.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont votées par l'assemblée délibérante par chapitre et par nature des dépenses et recettes. La particularité pour les dépenses et les recettes d'investissement est que le vote se fait par opération et par nature.

L'analyse du compte administratif 2019 fait apparaître un résultat à affecter de 393 116.58€ Ce résultat sera réparti comme suit :

- 193 619€ en recette d'investissement
- 199 497.58€ en recette de fonctionnement

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Un virement à la section investissement est nécessaire afin d'en assurer l'équilibre (chp 023), les intérêts d'emprunt baisse mais 1 000€ sont prévue en plus en cas de renégociation, ligne de trésorerie ou autre (chp 66), les charges liées à l'attribution de compensation versée à la Communauté de communes augmente avec le transfert de la compétence de l'eau (chp 014).

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 145 675.34€
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 141 200€
- Chapitre 014 – Atténuation des charges : 8 360€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 25 950€
- Chapitre 66 – Charges financières : 7 600€
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 5 000€
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 181 612.24€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits de cantine et garderie restent identiques (chp 70), la part de la taxe d'habitation (70 000€) passe du chapitre 73 au chapitre 74.

Le détail des recettes par chapitre est le suivant :

- Chapitre 70 – Produits des services : 50 500€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 130 000€
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 130 400€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 5 000€
- Chapitre 002 – Report de crédits : 199 497.58€

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Toujours dans une volonté politique d'améliorer le quotidien des habitants de la Commune, les élus ont inscrits au BP 2020 les opérations suivantes :

- Opération 149 – Achats de terrains pour création espace public – Chp 21 : 10 000€
- Opération 156 – Cœur du village/Espaces publics – Chp 23 : 153 824€ + 66 176 de RAR
- Opération 160 – Voirie/ Fossé – Chp 21 : 50 350 €
- Opération 162 – Troisième classe et cantine – Chp 23 : 30 000€
- Opération 163 – Matériels informatiques – Chp 21: 2 500€

Les autres dépenses d'investissements sont :

- Chapitre 16 – Remboursement du capital d'emprunt : 49 550€
- Chapitre 001 – Déficit reporté : 190 672.22€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement sont toujours moindres par rapport aux opérations décidées par le Conseil. Ainsi, la section trouve son équilibre grâce au chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement).

Les recettes attendues pour cette année 2020 sont :

- Opération 156 – Cœur du village/Espaces publics – Chp 13 : 86 611.18€ + 63 229.80€ de RAR
- Opération 160 – Voirie/ Fossé – Chp 13 : 6 000€
- Chapitre 10 – Dotations et fonds divers (taxe aménagement, FCTVA et 1068) : 215 619€
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 181 612.24€

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Un des grands principes budgétaires est l'équilibre. Le budget de la Commune doit être équilibré en dépenses et en recettes.

- Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement
 - 515 397.58€
- Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement
 - 553 072.22€

LE PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2020 :

- Effectifs :
 - Filière administrative : 1 agent titulaire à temps complet
 - Filière technique : 2 agents titulaires à temps non complet, 1 agent non titulaire à temps non complet, 1 agent titulaire à temps complet.

LES EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE AU 1^{er} JANVIER 2020 :

Au 1^{er} janvier, la Commune a un capital restant du de 337 840.17€